



## Congés (payés ?) pour un stagiaire

Par **tsundere**, le **28/07/2011** à **09:15**

Bonjour,

Je suis en stage et les membres de l'équipe dont je fais partie partent tous en vacances pour quasiment tout Aout. Mon maître de stage m'a donc indiqué que je serai en "off" ce mois là.

Oui mais voilà, ce mois de "pause" n'est pas indiqué dans ma convention et j'aimerais savoir si j'ai le droit d'être payé ou non durant cette période.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **28/07/2011** à **10:24**

Bonjour,

Il aurait effectivement été souhaitable que cela soit prévu dans la convention qui en plus doit vraisemblablement indiquer une durée fixe de stage...

Par **tsundere**, le **28/07/2011** à **11:02**

Merci de votre réponse.

Effectivement mais cela n'a pas été prévu dans la convention (je viens de vérifier la dizaine d'articles). La convention indique seulement une date de début et une date de fin.

Je voudrais donc savoir ce qui va prévaloir dans ce cas.

merci.

Par **P.M.**, le **28/07/2011** à **11:14**

Normalement, ce sont les dispositions contractuelles, on pourrait même considérer que la

gratification d'un stagiaire ne dépend pas d'un travail fourni...

Par **tsundere**, le **28/07/2011** à **11:19**

Donc si je comprends bien je suis, à priori, en droit d'être payé.

Est-ce bien cela ?

Par **P.M.**, le **28/07/2011** à **11:29**

C'est mon avis...